

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 385

présenté par  
M. Cinieri

à l'amendement n° 34 de M. Breton

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.